












## Parcours balisé N°110.

Au pays de ce célèbre astrophysicien, vulgarisateur scientifique, explorons les chemins qu'il aime arpenter autour de ce village blotti entre l'Ouanne et le Branlin.

 <b>Durée</b>	3h 00	 <b>Difficulté</b>	Moyenne
 <b>Distance</b>	10,08 km	 <b>Retour au départ</b>	Oui
 <b>Dénivelé positif</b>	35 m	 <b>Activité</b>	Pédestre
 <b>Dénivelé négatif</b>	37 m	 <b>Commune</b>	Malicorne (89120)
 <b>Point haut</b>	189 m	 <b>Région</b>	Puisaye
 <b>Point bas</b>	153 m		



Trace n° 18640537

## Description

Parking accessible depuis la D18, point d'apport volontaire et abri-bus.

**(D/A)** Dos au parking, emprunter la D18 par la droite sur 80 m environ. Arrivé au croisement, partir sur la droite (panneau indicateur [Saint-Denis-sur-Ouanne](#)). Parcourir 200 m environ et atteindre le départ du Chemin des Bœufs.

**(1)** L'emprunter sur sa partie goudronnée et, ensuite, sur une partie végétalisée. Conserver ce chemin en continuant pratiquement toujours tout droit en oubliant les départs de droite ou de gauche. Après avoir terminé de longer la lisière du bois à main gauche, découvrir le départ d'un chemin sur la gauche.

**(2)** Le prendre en continuant de longer la lisière du bois. Poursuivre et, au bout, se diriger vers la route en vue.

**(3)** Tourner à gauche pour cheminer sur la petite route jusqu'au prochain croisement situé après la ferme sur la droite.

**(4)** Se diriger sur la droite en direction de la ferme des Moreaux. Après les bâtiments de la ferme, le chemin prend le relais de la route et aboutit à un chemin transversal.

**(5)** Virer à droite. Dès que le chemin se transforme en voie goudronnée, aux premières maisons, traverser le hameau des Comtes et poursuivre jusqu'au moment où la route décrit une courbe sur la gauche.

**(6)** Partir dans le chemin qui s'ouvre sur la droite. Devant le bois, prendre à nouveau sur la droite et continuer en suivant la lisière. Au croisement en T, bifurquer sur la droite et pénétrer en sous-bois. Aboutir à la route.









**(7)** La prendre en partant sur la gauche sur 250 m environ. À la fourche, virer à droite et continuer jusqu'aux Fleuris sans se soucier des chemins latéraux.

**(8)** Quitter la route principale en prenant sur la droite du puits et peu après, choisir le chemin de terre qui part pratiquement en face de celui-ci.

**(9)** Prendre le chemin par la gauche, laisser les deux prochains départs de chemins sur la droite. Couper la D18 avec **prudence** pour descendre en face.

**(10)** Tourner à droite et longer en contrebas de la route. Sur la gauche, s'étale le Branlin et son affluent l'Agréau formant par endroits des zones humides. Au bout, sur la voie desservant le moulin, prendre en face en direction du cimetière. Peu après, sur la droite, un chemin herbeux et montant permet de rejoindre la Rue des Platanes. Virer à droite, suivre le mur d'enceinte de l'église et poursuivre jusqu'au croisement avec la D18. La traverser avec **prudence** pour rejoindre le parking en face **(D/A)**.

## Points de passage

-  **D/A Parking en retrait de la D18 - Église Notre Dame-de-l'Assomption (Malicorne)**  
| N 47.820118° / E 3.103005° - alt. 174 m - km 0
-  **1 Chemin des Bœufs**  
| N 47.820494° / E 3.105502° - alt. 180 m - km 0.31
-  **2 Lisière de bois**  
| N 47.807356° / E 3.108398° - alt. 180 m - km 1.81
-  **3 Débouché sur la route**  
| N 47.807216° / E 3.117235° - alt. 179 m - km 2.49
-  **4 Ferme des Moreaux**  
| N 47.813788° / E 3.115346° - alt. 180 m - km 3.26
-  **5 Chemin transversal**  
| N 47.811659° / E 3.124597° - alt. 183 m - km 4.06
-  **6 Croisement avec un chemin sur la droite**  
| N 47.806024° / E 3.127197° - alt. 188 m - km 4.79
-  **7 Route transversale**  
| N 47.80446° / E 3.120757° - alt. 185 m - km 5.84
-  **8 Puits des Fleuris**  
| N 47.80194° / E 3.103879° - alt. 187 m - km 7.39
-  **9 Chemin transversal**  
| N 47.807064° / E 3.104365° - alt. 189 m - km 8
-  **10 Chemin en contre-bas de la D18 - Branlin (rivière) - Affluent de l'Ouanne**  
| N 47.808326° / E 3.098901° - alt. 159 m - km 8.44
-  **D/A Parking en retrait de la D18 - Église Notre Dame-de-l'Assomption (Malicorne)**  
| N 47.820088° / E 3.103059° - alt. 175 m - km 10.08

## Informations pratiques

Par endroits, en période de pluies, les chemins sont boueux.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°110 inscrit sur plaquettes fond jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en décembre 2022.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

### À voir

Un grand merci à Monsieur [Hubert Reeves](#) de nous avoir autorisé ce titre qui est aussi celui de l'un de ses ouvrages.

Tout près :

Charny avec la halle et la Grange aux Dîmes.

Toucy et son centre historique.

Villiers Saint-Benoît et son [musée](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-poussieres-d-etoiles/>



### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**